Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 49 (1959)

Artikel: Une charrue fantôme

Autor: Schüle, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005559

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'œuvre de Stumpf[3] et intitulée *Chronique des Ligues*[4], je tombai sur un passage relatif aux ours de Berne, qui était dû à Bonivard et ne figurait pas chez Stumpf. Voici cet inédit:

> «... Ceulx de Berne ont porté tousjours un ours en leurs armes et nourry un ours en signiffiance de l'aventure qui leur a donné le nom qu'ilz portent et entretiennent ordinairement un ours vif et maintenant depuis 7 ou 8 ans en ça ont doublé[5] car ilz nourrissent un masle et une femelle, comme les Florentins des lyons et les Senoiz une loupve.»[6]

Après la lecture de ce texte, on peut se poser à son sujet deux questions: en premier lieu, quelle confiance pouvons-nous accorder à Bonivard dans le cas particulier; en second lieu, à quelle date ce témoignage fait-il remonter la présence des deux ours à Berne?

Il n'y a aucune raison de suspecter le récit de Bonivard. En effet, celui-ci renonça en novembre 1537 à la bourgeoisie de Genève et alla s'établir alors à Berne où il se maria et vécut en tout cas jusqu'en 1541. Au cours des deux années suivantes, il partagea sa vie entre Berne, Lausanne et Genève; ensuite, fixé dans cette dernière ville, il n'en garda pas moins des relations étroites avec ses amis de Berne. On le voit, le témoignage de Bonivard est de première valeur.

Comme les Chroniques de Stumpf parurent en 1548 et que Bonivard indique à la fin de sa traduction la date du 7 février 1549, il est clair qu'il rédigea celle-ci dans l'hiver 1548/49. Si l'on retranche donc de 1548 ou 1549 sept ou huit ans, on obtient la date de 1541. C'est à cette date que les Bernois se décidèrent à nourrir deux ours qui étaient sans doute ceux que le chasseur gessien avait vendus à la ville.

Ainsi, l'ancien prieur de St-Victor de Genève, dont l'œuvre recèle encore tant de richesses, nous apporte une solution à ce petit problème typiquement bernois.

Une charrue fantôme

par *Ernest Schüle*, Crans-sur-Sierre

Dans le petit chapitre que le Dictionnaire de François Kuenlin[1] consacre aux sociétés de la ville de Fribourg, on lit ce passage: «En 1580, il fut dé-

[3] Johannes Stumpf, *Gemeyner loblicher Eydgnosschaft Stetten, Länden und Volkeren Chronick*, Zurych 1548.

[4] Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque universitaire de Genève et sa cote est Ms. fr. 736. Il n'est pas de la main de Bonivard.

[5] Ecrit *doubté* dans le manuscrit, par un lapsus calami.

[6] Bibl. Univ. Genève, Ms. fr. 736, p. 427.

[1] Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg, Fribourg 1832, t. I, p. 282.

fendu de baiser le fourneau, de parcourir la ville avec une charrue, etc. le mercredi des cendres, et cela sous peine d'emprisonnement». Ce renseignement fait la joie de tout amateur de folklore, d'autant plus que cette coutume du XVIe siècle ne se pratique plus aujourd'hui, ni en Suisse romande, ni en Suisse alémanique. Le passage de Kuenlin n'a pas échappé à E. Hoffmann-Krayer qui mentionne ce cortège fribourgeois à deux reprises[2] et qui le met en parallèle avec des traditions analogues pratiquées en Angleterre et des cortèges de Suisse alémanique dans lesquels on emmène une herse ou la grande poutre d'un pressoir. Sur la foi des citations de Hoffmann-Krayer, les manuels de folklore – le Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens[3] comme la Volkskunde der Schweiz de R. Weiss[4] – font état de ce cortège, comme s'il s'agissait d'un fait acquis. Et à leur suite, combien de chercheurs ont-ils utilisé cette information sans se méfier? En 1957, j'ai moi-même fait confiance à Kuenlin, lorsque j'ai cité, dans le Glossaire des patois de la Suisse romande[5], les coutumes romandes qui caractérisent le Mercredi des Cendres.

C'est que je n'avais pas encore vu, alors, la ressemblance frappante entre le texte de Kuenlin et un mandat fribourgeois de 1580 sur lequel H. G. Wackernagel a attiré l'attention en 1939[6]. Ce mandat défend sous peine d'emprisonnement «am Äschermittwuchen uff jeder Gesellschaft den Ofen ze küssen, mit Trummen und Pfiffen mit dem Sparen[7] umbe ze ziehen ...», c'est-à-dire de baiser le fourneau dans le local de chaque société (corporation, «abbaye»), de faire un cortège au son des fifres et tambours, avec une massue en guise d'étendard (en Valais, on dirait: une matze). Je ne sache pas qu'on ait jamais établi de rapport entre les deux textes; aussi, pour en avoir le cœur net, ai-je consulté les «Mandatenbücher» aux Archives de l'Etat de Fribourg. Comme l'a vu M. Wackernagel, le texte de 1580 y figure deux fois[8]; mais nulle trace d'un mandat qui interdise un cortège avec charrue. Il est à noter que du mandat des 4 février et 3 mars 1580, il n'existe que la version en langue allemande. Puisqu'elle n'a pas été traduite en fran-

[2] Archives suisses des Traditions populaires, t. 1 (1897), 134 (carnaval en Suisse); t. 11 (1907), 253 (rites fertilisateurs). Réimpression dans: E.Hoffmann-Krayer, Kleine Schriften zur Volkskunde, Bâle 1946 (Publications de la Société suisse des Traditions populaires, vol. 30), p. 41 et 174.

[3] T. VII, p. 6, s.v. Pflugziehen.

[4] Erlenbach-Zürich 1946, p. 168.

[5] T. III, p. 195, s.v. cendre.

[6] «Das Küssen des Ofens», dans Folklore suisse, t. 29, p. 75. Réimpression dans: H. G. Wackernagel, Altes Volkstum der Schweiz, Bâle 1956 (Publications de la Société suisse des Traditions populaires, vol. 38), p. 77.

[7] La graphie de l'original est *Sparen*, et non *Sparren* comme l'indique M. Wackernagel.

[8] Mandatenbuch 1, f^0 20 v^0 (3 mars 1580); Mandatenbuch 2, f^0 5 v^0 (4 février 1580). Cette année-là, le Mercredi des Cendres tomba sur le 17 février.

çais, la défense ne concernait donc pas la «campagne» romande; manifestement, la coutume n'avait cours qu'en ville de Fribourg[9].

Si le passage de Kuenlin ne transcrit donc pas un document du XVIe siècle où figure le terme de *charrue*, d'où tient-il le renseignement qui nous intéresse? Ne s'est-il pas, tout simplement, mépris sur le sens du mot *Sparren*[10] qu'il a rencontré dans les mandats allemands de 1580?[11]

Méprise banale, mais lourde de conséquences, puisqu'elle a créé ce fantôme de charrue qui revient, sans repos, dans les études folkloriques. Après 130 ans d'existence, il faut nous en débarasser. N'en parlons plus! ... Dommage!

Petites notes de folklore fribourgeois

par *François-Xavier Brodard*, Estavayer-le-Lac

Remède contre l'anémie. A La Roche, autrefois, on faisait boire aux anémiques de l'eau dans laquelle on avait trempé un morceau de fer porté au rouge. On s'adressait pour cette opération aux forgerons. Ce même remède, *l'ỉvọuè timprạ̊yə*, était utilisé pour guérir les jeunes gens – les grands garçons de onze à douze ans plutôt – que la faux avait trop fatigués et qui souffraient d'une sorte de distension des muscles de la poitrine que le peuple appelait *èchtọma ouvẹ̊rta*, estomac ouvert. On leur faisait boire de l'eau trempée.

Un métier qui disparaît. A La Roche, il y a cinquante ans, il y avait quatre charrons, voire cinq. Il n'y en a plus actuellement qu'un seul, l'avant-dernier, un vaillant octogénaire, étant décédé récemment. Son petit-fils, qui avait travaillé avec lui durant plusieurs années, est devenu gendarme à La Chaux-de-Fonds. Il ne se fait plus de roues en bois: les chars sont équipés de roues à pneus. Un maréchal de la Broye me disait dernièrement que les jeunes n'apprennent pour ainsi dire plus à «ferrer une roue», c'est-à-dire à la cercler: l'avenir est aux roues à pneus.

Auto-stop d'autrefois. Avant que ne fussent connues les autos, et même aux temps héroïques où elles étaient rarissimes, la voiture à chevaux était

[9] Kuenlin dit également: «défendu de ... parcourir la *ville*».

[10] *Sparren* vit bien dans les dialectes alémaniques du canton de Fribourg où il signifie «gourdin, perche, tuteur d'un arbre, etc.» (Schweiz. Idiotikon, t. X, 413–414). C'est son emploi comme «matze» (sens rare et occasionnel d'après Id. X, 416) qui semble avoir embarrassé Kuenlin. Sur des cortèges carnavalesques ayant un caractère militaire, on consultera les travaux de H. G. Wackernagel, réimprimés dans le volume cité p. 28*, note 6.

[11] A ce propos, Mlle Jeanne Niquille, qui connaît si bien les sources de l'histoire fribourgeoise, a bien voulu nous dire: «Kuenlin, qui était plus allemand que français, n'a probablement pas commis cette faute lui-même. Peut-être a-t-il reçu d'un ami ou d'un intermédiaire le texte de 1580 déjà traduit en français et mal traduit.»